



**VILLE DE VANNES (56000)**  
**Pôle Secrétariat Général**  
Direction Aménagement

**Arrête**  
**N°2023-D0264**

**Objet : Arrêté de voirie portant alignement**

**Le Maire de la Ville de Vannes,**

Vu la demande du 27 novembre 2023 par le Géomètre-Expert COGEO, de l'alignement de la propriété cadastrée sous la section BW numéro 194, 81B rue Madame Molé, commune de Vannes appartenant à M. [REDACTED] ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3 ;

Vu la conformation des lieux ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La limite du domaine public est à conserver comme indiqué dans le document annexé.

**Article 2 :**

Le présent arrêté a uniquement pour but de fixer les limites du domaine public. Au cas où le pétitionnaire désirerait effectuer des travaux, il devra obtenir les autorisations (permis de construire, autorisation de voirie...).

**Article 3 :**

Les droits des tiers sont et demeureront expressément réservés.

**Article 4 :**

Le présent arrêté n'a pas de durée limitée tant qu'un fait nouveau ne vient pas modifier les lieux.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6 :**

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Vannes, le **15 décembre 2023**

**Pour le Maire et par délégation,**

**Le Maire-Adjoint,**

**Fabien LE GUERNEVÉ**



Propriété de M. [REDACTED]  
**PLAN DE DELIMITATION DU  
 DOMAINE PUBLIC**

Section BW n° 194 (En partie Ouest)



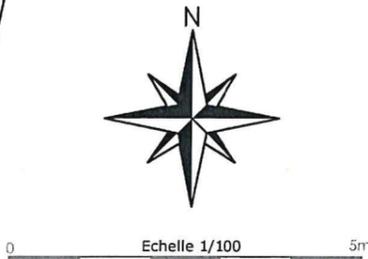
David OVAERT | Géomètre expert n° ordre 05681  
 Agence de Theix-Noyal  
 20 Rue du Baron | 56450 THEIX-NOYALO  
 Tel: 02 97 47 61 84 | Fax: 09 82 63 83 90  
 Mail: bureau.géometre@cogeo.fr

Dossier N° V23-071 5 Octobre 2023 Echelle :1/100

Système planimétrique: Lambert 93 CC 48 Système altimétrique: NGF IGN-69

M. OVAERT - Géomètre Expert

Date et Signature



Rue Madame Mole

Ville de VANNES

Arrêté d'alignement n° :

Date et Signature

LEGENDE

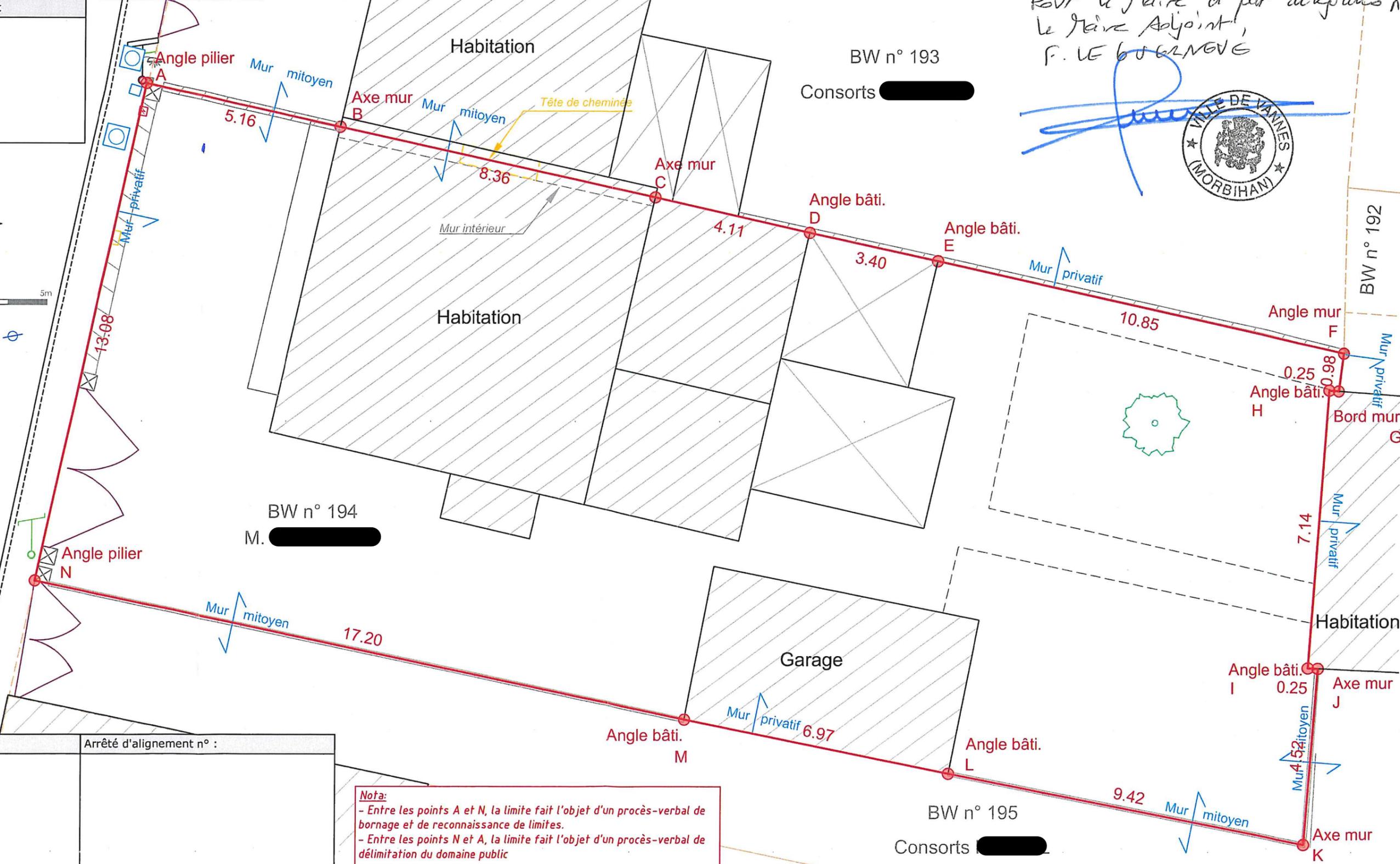
Bord d'enrobé	---	Application cadastrale	---	Limite non garantie
Bord de chemin	---	Bâtiments au plan cadastral	---	
Bordures	---	Bornes / repères existants	BE ⊙	20.00
Murs / murets	---	Limite existante garantie	---	20.00
Bâtiments	---	Cotation entre repères existants	---	20.00
Clôtures	---	Limite définie par procès-verbal	---	20.00
Relief	---	Bornes / repères nouveaux	BN ⊙	20.00
Végétation	---	Cotation entre repères nouveaux	---	20.00
Réseau divers	---	Cotation complémentaire	---	20.00
Réseau électrique	---			
Réseau Gaz	---			
Réseau telecom	---			
Réseau AEP	---			
Réseau EP / EU	---			
Réseau éclairage	---			

**Nota:**  
 Relevé effectué le 28 Août 2023, sur les limites apparentes du terrain.  
 Application cadastrale: Limite fiscale non garantie  
 Calage planimétrique et altimétrique réalisé par GPS

Envoyé en préfecture le 22/12/2023  
 Reçu en préfecture le 22/12/2023  
 Publié le  
 ID : 056-215602608-20231215-AR\_ADD\_2023\_024-AR

Centre-Vill  
 Terrain

Pour le Maire et par délégation  
 Le Maire Adjoint,  
 F. LE BOUILLONNE



**Nota:**  
 - Entre les points A et N, la limite fait l'objet d'un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites.  
 - Entre les points N et A, la limite fait l'objet d'un procès-verbal de délimitation du domaine public